



Phase 2 du Projet de la ceinture de Hope Bay

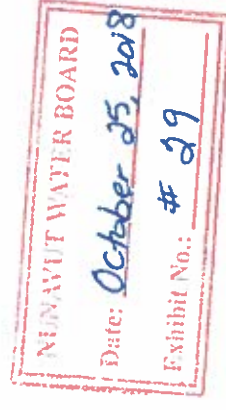
Présentation à

l'Office des eaux du Nunavut

Séance spécialisée

Cambridge Bay (Nunavut)

Les 24 et 25 octobre 2018





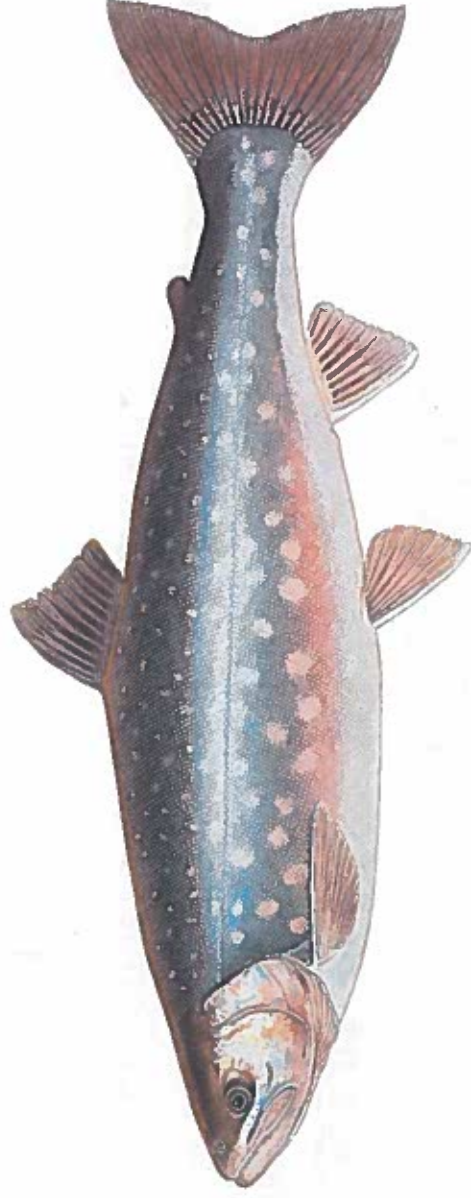
Vue d'ensemble

- Programme de protection des pêches (PPP)
 - Mandat et responsabilités
 - Législation
 - Politique
- Commentaires sur l'examen et recommandations



Mandat et responsabilités

S'assurer que les pêches commerciales, récréatives et autochtones sont productives et durables



Dessin de Paul Vecsei, Pêches et Océans Canada.



Législation

Loi sur les pêches

- Article 35 :
 - (1) Interdit de causer des dommages sérieux au poisson
 - (2) Permet des répercussions sous certaines conditions
- Articles 20 et 21 :
 - Exigence relative à une quantité d'eau suffisante pour le passage des poissons

Loi sur les espèces en péril

- Articles 32, 33 et 58
 - Interdit de tuer, de blesser, de harceler ou de capturer des espèces inscrites, de détruire leur habitat

Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

- Article 12
 - Impact du développement



Politique

Énoncé de politique sur la protection des pêches (2013)

- Offre une orientation pour la mise en œuvre des dispositions de la *Loi sur les pêches* concernant la protection des pêches.

Politique de placement en matière de productivité des pêches :

Guide sur les mesures de compensation à l'intention des promoteurs de projet (2013)

- Mesures directrices à prendre pour compenser les dommages sérieux causés aux poissons





Recommandations et commentaires techniques

Les commentaires de Pêches et Océans Canada portent principalement sur les secteurs suivants :

- Traversées de cours d'eau
- Équilibrage eau et charge
- Prise et évacuation d'eau
- Évaluation des périodes



Droit d'auteur Shutterstock



Traversées de cours d'eau (MPO 3.1.1)

- **Préoccupations :**
 - Absence de conception technique détaillée
 - Les mesures d'atténuation aux fins de mise en œuvre ne sont pas claires
 - La conception, les dimensions, l'installation et la surveillance inadéquates des traversées de cours d'eau peuvent entraîner des répercussions sur le poisson, l'habitat du poisson, et le passage du poisson
- **Recommandations :**
 - Pour chacun des sites, élaborer et mettre en œuvre ce qui suit :
 - Des plans d'ingénierie appuyés par les données mesurées et modélisées sur le débit du cours d'eau avant de commencer la construction
 - Un plan des travaux de construction
 - Un plan d'entretien et de surveillance



Équilibre eau et charge

(MPO 3.1.2)

- **Préoccupations :**
 - L'incertitude concernant les modèles estimés pourrait entraîner un changement des débits de surface qui pourraient avoir des effets négatifs sur le poisson et l'habitat du poisson
 - On ne sait pas si la surveillance aura lieu dans les cours d'eau où vivent des poissons, et on prédit des impacts éventuels
- **Recommandation :**
 - Afin d'évaluer les niveaux d'eau et les débits des cours d'eau, aménager des postes de surveillance des niveaux d'eau et du débit dans le plan de surveillance des effets aquatiques pour tous les cours d'eau où vivent des poissons



Tuyaux de prise et d'évacuation d'eau

(MPO 3.1.3)

- **Préoccupations :**

- L'infrastructure de la canalisation dans l'eau peut avoir des répercussions sur le poisson et l'habitat du poisson
- Les mesures d'atténuation qui doivent être mises en œuvre ne sont pas claires

- **Recommandation :**

- Élaborer un plan des travaux de construction propres au site



Évaluation des périodes

(DFO 3.1.4)

- **Préoccupations :**

- La modification du débit des cours d'eau au cours d'une période saisonnière en particulier pourrait avoir des répercussions sur l'accès des poissons aux frayères et entraîner une perte de la productivité du poisson
- On ne sait pas si l'analyse des impacts des périodes de quantité de l'eau sur l'accès du poisson à son habitat a permis de les régler dans l'énoncé final des incidences environnementales (EIE)

- **Recommandation :**

- Préciser si les impacts des périodes de quantité de l'eau ont été réglés.
- Un promoteur a procédé à une analyse concernant les impacts des périodes de quantité de l'eau sur l'accès du poisson à son habitat essentiel



Sommaire

- ✓ Examen du mandat, des responsabilités, des politiques et de la Loi
- ✓ Offert des commentaires sur l'examen technique et formulé des recommandations aux fins d'examen
- ✓ Engagé à continuer de collaborer avec le promoteur, la Keewatin Inuit Association (KIA), les collectivités touchées, et les intervenants



Merci



Photo de Paul Vecsei, Pêches et Océans Canada

Des questions?